



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (à partir de la délibération n°2) Mme Marie-Paule DELMAS (représentante de M. HOCQUARD), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant de Marc BODIN), M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, Mme Caroline FRAUDEAU (représentante de M. Claude BANCILHON), M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Monique LE SAINT pouvoir à M. Jean Paul MASSON

Secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 septembre 2005

Date d'affichage de la convocation : 28 septembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2005.10.02 Adhésion à Vestapolis

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Vestapolis regroupe au sein d'une association loi 1901 l'ensemble des acteurs de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement autour de la mobilité durable et de la sécurité routière en Ile-de-France. Elle a pour mission la promotion du pôle de compétitivité, dont le label lui a été octroyé le 12 juillet dernier.

Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale

La crédibilité du pôle dépend non seulement des aspects techniques et économiques, mais aussi d'une forte convergence entre les objectifs poursuivis par les acteurs industriels et académiques et par les acteurs publics, tout notamment les collectivités locales et d'Etat.

Vestapolis est issu du projet en gestation depuis 2003 de création d'une plate-forme technologique à Satory sur les systèmes de sécurité actifs dans la construction automobile initié par l'Institut national de recherche dans les transports et leur sécurité (INRETS). Il compte les membres suivants :

- Pour le collège des industriels : Colas, Connex, Dotmobil, Isis, Michelin, Prosign, PSA Peugeot Citroën, Renault, Sagem, Valéo ;
- Pour le collège de la recherche et de l'enseignement : le CEA, le CNAM, l'Ecole Centrale de Paris (ECP), l'Institut Français du Pétrole, l'INRETS, l'INRIA, le laboratoire nationale d'essai (LNE), Supelec, les Universités d'Evry et de Versailles Saint-Quentin en Yvelines ;
- Pour le collège des institutionnels : l'Association Française de Myopathie, la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles Val d'Oise Yvelines (CCIVVOY), la Fondation MAIF, la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Versailles.

Le 12 juillet a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'association au cours de laquelle le premier conseil d'administration a été élu ainsi que le bureau avec comme président M. Guy Bourgeois, directeur de l'INRETS, comme trésorier le représentant de Connex et comme secrétaire le représentant de la CCIVVOY. Parmi le collège des institutionnels, la Ville de Versailles et la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines ont été pressentis pour prendre part au conseil d'administration.

Le montant de l'adhésion a été fixé à :

- 3 000 € pour les grandes entreprises (plus de 1 000 employés) ;
- 1 000 € pour les entreprises moyennes (de 250 à 1 000 employés) ;
- 300 € pour les petites entreprises (moins de 250 employés) ;
- 700 € pour les établissements de recherche et d'enseignements publics ;
- 1 000 € pour les institutionnels privés ;
- 300 € pour les institutionnels publics et les collectivités.

L'un des objectifs poursuivis par le Grand Parc est la recherche d'un développement économique, pourvoyeur de richesse tant pour la collectivité que le territoire. L'adhésion du Grand Parc à Vestapolis permettra d'accompagner et de soutenir le développement de ce pôle, notamment par la création des outils du développement économique (incubateur, fonds d'amorçage, pépinière technologique et hôtel d'entreprise).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire

- 1) *Décide d'adhérer à l'association Vestapolis ;*
- 2) *Dit que les crédits sont inscrits au budget 2005 ;*
- 3) *Désigne M. Patrick CONFETTI comme représentant du Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation

Pascal GUÉANT

Directeur général des services